



TRIAL
International

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sous embargo jusqu'au 12 juillet 2017,
08:30 (Heure à Genève)

Affaire Sonko : la parole aux parties civiles

Le Ministère public de la Confédération (MPC) a entendu deux victimes dans l'enquête visant Ousman Sonko. L'ancien ministre de l'Intérieur gambien est soupçonné de crimes contre l'humanité.

Il aura fallu plus de dix ans à Destiny (prénom d'emprunt) pour porter plainte contre Ousman Sonko. Victime de torture dans les prisons gambiennes, elle a enfin pu témoigner devant le MPC la semaine dernière, à Berne.

« *J'étais si soulagée quand j'ai appris l'arrestation d'Ousman Sonko en Suisse* », explique **Destiny**, « *J'espérais vraiment pouvoir prendre part à la procédure. Cette affaire est ma première occasion de raconter mon histoire. J'ai besoin de justice pour tourner la page.* »

Une autre victime a également voyagé depuis la Gambie pour livrer son témoignage. Elle aussi a été torturée alors que le suspect était en charge des services de sécurité, en tant qu'Inspecteur général de la Police puis en tant que ministre de l'Intérieur.

« *Ces personnes souffrent en silence depuis des mois, voire des années* », explique **Philip Grant**, Directeur de TRIAL International. « *Pour elles, l'ouverture d'un procès en Suisse représenterait une chance unique d'obtenir justice.* »

D'autres victimes et témoins pourraient être entendues par le MPC, qui mène une enquête importante depuis l'arrestation d'Ousman Sonko en janvier 2017 (voir « L'affaire en bref » ci-dessous)

Pourquoi la Suisse est-elle compétente ?

Ousman Sonko est poursuivi en Suisse sur la base de la [compétence universelle](#), qui oblige les autorités suisses à enquêter sur des suspects de torture et de crimes contre l'humanité présents sur son territoire.

Pour l'instant, aucune demande d'extradition n'a été transmise par les autorités gambiennes, qui ont déclaré vouloir collaborer à l'enquête des autorités suisses.

La Cour pénale internationale, elle, n'a pas ouvert d'enquête sur la Gambie. Elle n'est donc pas compétente pour poursuivre Ousman Sonko. Par ailleurs, la Cour ne tient qu'un rôle subsidiaire dans les poursuites pour crimes internationaux, c'est-à-dire qu'elle intervient uniquement quand les Etats ne peuvent ou ne veulent s'en charger eux-mêmes.

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice. TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles. L'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des auteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

Contact media:
media@trialinternational.org
+41 22 519 03 96
+41 79 192 37 44
www.trialinternational.org
@trial



TRIAL
International

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sous embargo jusqu'au 12 juillet 2017,
08:30 (Heure à Genève)

L'affaire en bref

26 janvier 2017 : Ousman Sonko est arrêté en Suisse suite à une dénonciation pénale de TRIAL International pour des faits de torture. Au vu des soupçons qui pèsent sur lui, il est placé en détention provisoire. [Lire la suite](#)

6 février 2017 : Le Ministère public de la Confédération reprend l'enquête contre Ousman Sonko. Les crimes dont il est soupçonné sont requalifiés en crimes contre l'humanité.

Avril 2017 : Deux victimes gambiennes portent plainte pour des actes de torture.

3 mai 2017 : Le Tribunal des mesures de contraintes de Berne prolonge la détention préventive de trois mois. La prochaine prolongation de la détention devrait advenir à la fin du mois de juillet. [Lire la suite](#)

Juin-juillet 2017 : Les deux victimes sont entendues en Suisse par le MPC.

Contexte

Le dictateur Yahya Jammeh a régné sur la Gambie de 1994 à 2016. La communauté internationale n'a eu de cesse de dénoncer la brutalité de son régime, où tortures et exécutions extrajudiciaires étaient monnaie courante. Nations Unies, ONG et cours régionales ont toutes fait état des nombreuses exactions des forces de l'ordre.

Ousman Sonko a été ministre de l'Intérieur de 2006 à 2016. Durant cette période, il est notamment soupçonné d'avoir participé à la commission d'actes de torture.

Démis de ses fonctions en septembre 2016, Ousman Sonko a fui la Gambie. Il s'est alors rendu en Suisse, où il a déposé une demande d'asile.

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice. TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles. L'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des auteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

Contact media:
media@trialinternational.org
+41 22 519 03 96
+41 79 192 37 44
www.trialinternational.org
[@trial](#)